

Vous êtes invité au conseil communal du jeudi 22 février 2018 à 20h30. Cette séance aura lieu dans la salle du conseil de la maison communale.

Les dossiers sont à consulter à la maison communale..

Ordre du jour

Séance publique

Secrétariat

1. Questions des conseillers

Les membres du conseil communal peuvent poser des questions en dehors des points d'ordre du jour du conseil. Les réponses seront données par le bourgmestre et échevins

Finances

2. Prise de connaissance approbation budget 2018 commune de Fourons

La décision du conseil communal concernant le budget 2018 est approuvée le 11 janvier 2018 par la tutelle administrative. Il est demandé au conseil communal de prendre connaissance de la décision approuvée.

Affaires internes

3. Motion concernant l'abolition de facilités linguistiques à Ronse

La ville Ronse demande de soutenir une motion concernant le système de facilités dans leur ville. Les facilités sont aussi d'application dans notre commune. C'est pour cela qu'on peut en juger. Dans notre décision on ne prendra aucune position concernant les facilités dans notre commune.

Affaires culturelles et sociales

4. Transfert de SBB vers le niveau du conseil Flamand

Vu qu'à partir du 1^{er} janvier de cette année la politique de bibliothèque régionale provinciale a été transférée au niveau régional flamand (disparition des matières personnelles provinciales) notre convention avec la province (CC du 7/2/2008) vient à échéance. Si nous voulons continuer l'opération de la bibliothèque nous devons conclure un contrat avec Cultuurconnect. L'autorité flamande a chargé Cultuurconnect du soutien supplémentaire de PBS (Provinciaal Bibliotheek Systeem). Le PBS sera remplacé pour chaque bibliothèque flamande au cours des années suivantes par un conceptuel EBS (Eengemaakt Bibliotheek Systeem - Système Bibliothèque Unique)

Affaire de territoire

5. Approbation contrat de construction de garderie d'enfants

Pour pouvoir construire un nouveau bâtiment pour la garderie d'enfants parascolaire Stekelbees sur le domaine de l'École Provinciale de Fouron-le-Comte nous devons signer un droit de construire avec la province. Il est demandé au conseil communal d'approuver ceci.

6. Vente couche de réseau sentier 67 Fouron-le-Comte

Un habitant, le propriétaire de Schophem 67, nous a signalé que le sentier nr. 67 a bel et bien été supprimé, mais que la couche réseau n'a pas été vendue aux propriétaires adjacents. Plus encore, l'habitation située Schophem 67 a été étendue sur le domaine public (supprimé) de la commune de Fourons (extension avant 1962).

Sur initiative du propriétaire de l'habitation Schophem 67 et autres propriétaires adjacents un dossier a été établi pour pouvoir conclure ce dossier avec la vente aux propriétaires adjacents des parties de la couche réseau. La commune doit donner son accord concernant la mesure et l'estimation des différents lots avant que la vente puisse continuer.

7. Le posage des lignes électriques souterraines Grijzegraaf-Route de Moulard

Infrac a décidé récemment de pôser la moyenne tension à la route de Moulard et à Grijzegraaf. Après de celle-ci la ligne basse tension va être renouvelée aux frais d'Infrac. Par ceci les frais de posage de la basse tension et le posage souterrain des câbles de l'éclairage public deviennent moins chers. C'est pour cela qu'on propose de poser également le réseau électrique souterrain à Grijzegraaf jusqu'à Dreesch par la route de Moulard et de renouveler les câbles de l'éclairage public avec la conservation des poteaux en béton. Les frais peuvent être entièrement payés par les droits de tirage.

Police

8. **Prise de connaissance approbation budget de police 2018 ZP Fourons**

Le budget 2018 de la police est approuvé par le gouverneur le 1^{er} février 2018. Le conseil communal prend connaissance de la lettre de l'autorité fédérale.

9. **Accord de principe de la participation au recrutement commun d'un conseiller/expert pour la sécurité et la protection de la vie personnelle (expert sécurité informative) au bénéfice de toutes les zones de police et la distribution du coût salarial de ce conseiller/expert sous les zones avec une clé de distribution**

Suite à la réglementation européenne récente, convertie en réglementation Belge, chaque corps de police doit avoir un « consultant pour la sécurité et la protection de la vie personnelle ». Dans l'assemblée Provinciale des Chefs de corps de police il a été décidé de prévoir un consultant (inter)zonal. Un tel consultant de sécurité spécialisé sera recruté par la ZP LRH au bénéfice des consultants des zones de police limbourgeoises. Celles-ci participeront dans les coûts salariaux sur base proportionnelle. Cette décision est soumise au conseil communal pour approbation de principe pour pouvoir (en outre) passer à la procédure de recrutement..

10. **Changement temporaire formation du personnel de la zone de Police de Fourons**

Suite au départ d'un membre de personnel opérationnel – inspecteur de la police Fourons en interruption de carrière à temps plein à partir du 1^{er} mai 2018 - cette place statutaire doit être protégée dans le cadre organique pour un maximum de 7 ans. Pour compléter la perte de capacité et après dialogue avec les services compétents de la police fédérale et le service tâches fédérales de la province du Limbourg, le chef de police demande à augmenter temporairement le cadre de base de 16 ETP vers 17 ETP. Une mobilité temporaire et un recrutement en surnombre ne semblent pas possible.

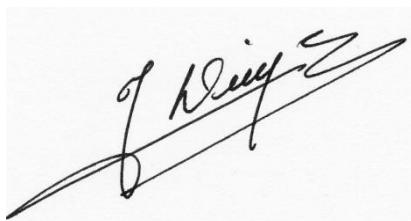
11. **Déclaration vacante 1 INP dans la zone de Police Fourons**

A condition que le conseil communal décide d'élargir le cadre de base de la police Fourons de 16 ETP vers 17 ETP et sous réserve d'une approbation de la surveillance administrative spécifique le chef de police demande de soumettre 1 poste vacant comme inspecteur. Ainsi 1 place statutaire restera sécurisée et la perte de capacité sera prise en charge par le départ d'un inspecteur en interruption à temps plein.

12. **Composition du comité de sélection local pour recrutement d' 1 INSP dans la zone de Police Fourons**

A condition que le conseil communal décide de déclarer un poste vacant pour 1 place INP dans la zone de Police Fourons il est utile de s'exprimer concernant la composition du comité de sélection local qui va siéger conformément les modalités et les conditions du règlement d'examen ad hoc à rédiger par le chef de police.

Meilleures salutations,



Jean Duijsens

Président